

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CD72

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Marchio,
M. Meurin, M. Villedieu et Mme Alexandra Masson

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	2 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	2 000 000	0	
Prévention des risques	0	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
TOTAUX	2 000 000	2 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons pousser la recherche et les connaissances sur les sols. Il y a un énorme travail, et donc un grand nombre de crédits attribués à la restauration des sols, son occupation, son usage, son artificialisation ...

En revanche les scientifiques sont d'accord pour dire que les connaissances sur la composition des sols, notamment en terme de biodiversité, sont infimes.

On estime qu'en zone agricole, la biomasse des sols avoisine 5 tonnes par ha, soit 5 fois plus que ce qu'il se trouve au dessus du sol.

La transition écologique, notamment en agriculture, doit passer par le sol. Sans une bonne connaissance du substrat, la recherche ne pourra pas proposer de solution de transition aux agriculteurs.

Cet amendement propose de réduire les crédits du programme 203 "Infrastructure et service de transport", action 44 "Transport collectif" pour abonder les crédits du programme 159 "Expertise, information géographique et météorologie", action 10 "Gouvernance, évaluation et prospective en matière de développement durable".